

VII

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ¹

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

a) d'exprimer à M. Claude Rouiller (Suisse) sa profonde gratitude pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces treize dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal; et

b) de nommer M. Yves Kreins (Belgique) pour un mandat de trois ans.

¹ Adoptée le 13 juin 2017.